Choix des matières en L3 public

Par **Mathin**, le **06/07/2016** à **17:19**

Bonjour amis juristes!

Souhaitant m'orienter vers une L3 publique, (puis vers un M1/M2 "Patrimoine culturel") je dois choisir 3 matières mineures issues du domaine privé (*droit civil des biens, droit du travail, droit G des sociétés procédure civile, droit pénal spéciale*) qui seront dispensées au premier semestre.

J'aurais voulu savoir s'il y avait un choix stratégique à faire ou bien si cela n'avait pas d'importance et que je pouvais choisir selon mes préférences (le droit pénal spé par exemple)

Merci !

Par **Visiteur**, le **06/07/2016** à **19:36**

Salut.

Le droit civil est toujours indispensable, ça te resservira toujours.
Evite la procédure je pense. Après personnellement j'aurais plus tendance à t'orienter vers les sociétés puisque c'est ma spécialité, mais c'est aussi une histoire de goût.

Par **Mathin**, le **07/07/2016** à **15:25**

Salut

Merci pour ton point de vu, ça m'aide déjà un peu a me faire une idée de ce que je vais choisir :)

Par contre, juste par curiosité, pourquoi éviter la procédure?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés